

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AEROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2012

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	RESULTATS:
Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC. Des directives ont été éditées sur la base du règlement qui est appliqué actuellement.	Les dernières réponses ont été données par la Direction de l'Aéroport de Sion mais la validation n'est toujours pas effective.

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Les GPU sont en fonction sur les emplacements Nord et Sud de l'Aéroport. Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les GPU sont déclenchés. Lors de la préparation au décollage, les GPU sont obligatoires; les <u>APU</u> ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au maximum 15 minutes .	Si les GPU sont utilisés correctement côté NORD de l'Aéroport, ils ne le sont que sporadiquement côté SUD. M. Karrer s'engage à faire respecter ce processus.
Stationnement des hélico et construction d'un mur anti- bruit derrière le hangar hélicoptères sulfatage (Nord-Ouest de l'Aéroport)	La mise à l'enquête est en <u>standby</u> ; le Canton s'oppose au dossier et demande des explications complémentaires.
Les hélicoptères de la compagnie Eagle n'ont plus de place de stationnement depuis le 01.01.2013. Les 4 places de parking hélicoptères au Nord-Est doivent être déplacées. L'Aras ne veut pas d'engorgement « hélicoptères » au NORD de l'aéroport.	La Direction de l'Aéroport a été mandaté par la Commission de l'Aéroport de préparer un concept de stationnement hélicoptères pour la 1 ^{ère} séance 2013.
Présence des avions à réaction civils Hunter et Venom. Une augmentation des taxes aéroportuaires a été proposée.	En cours de discussion.
Respect des horaires et des conditions de vol par les hélicoptères (sulfatage, vols stationnaires, ...)	L'OFAC a pris position sur la demande de l'Aras concernant les décollages avant 06h00 depuis des sites sauvages tel Bieudron; la problématique est en cours de traitement. Les parties ne sont pas d'accord sur le terme « début du travail ». Est-ce la mise en route des rotors ou le début du sulfatage sur le site ?
Réduction des horaires de vol pour les avions de voltige	La modification du règlement sera traitée après de l'homologation du règlement de l'Aéroport.

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Construction de hangars sur la zone des Champs-Neufs :	Les plans ont été mis à l'enquête et la hauteur des parois en verre entre les bâtiments sera identique à celle des bâtiments tel que demandé par l'Aras. Une voie de roulage est prévue devant les hangars. L'aviation légère sera séparée de l'aviation commerciale.
Construction de hangars sur la parcelle Antonini au sud de l'aéroport par Hangars GRELY SA	Les remarques formulées en termes de protection des riverains ont été intégrées : vitrages – paroi Nord absorbante - GPU au sol. La construction a débuté ; l'Aras attend une convocation pour une visite de chantier.
Construction d'un hangar et d'un atelier – remplacement des halls en bois utilisés actuellement par Air Glaciers	La construction de ces bâtiments a commencé; le village bois sera ensuite démoli et le tarmac modifié avec l'installation de 2 GPU électriques dans le tarmac .
Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière les aires de stationnement. Les réacteurs de certains types d'avions placés en Noise Out sont nettement au-dessus du mur.	Les prolongement et rehaussement du mur anti – bruit actuel NORD sont en standby et seront effectués dès la fin de la construction halle Air Glaciers ci-dessus.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU en 2012	
EXIGENCES :	RESULTATS :
Respect des routes de vol (entrées/sorties) pour les avions (tracteurs vol à voile et autres) et les hélicoptères	Skyguide a écrit des prescriptions sur les routes de vol hélicoptères. Mise en place : 01.01.2012.
Consultation systématique des dossiers d'aménagement	Hangars GRELY : visite de chantier est programmée Hangars Air Glacier SA : visite à organiser.